

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 12 MAI 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le douze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **4 mai 2017**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Sandra **PIERRE** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Stéphane **BEILVERT**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Alain **BELLOUARD**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE** et Christophe **BOUCARD**.

Absents excusés : Mesdames Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*), Stéphanie **ROBERT** (*pas de pouvoir*), Diane **DE BARROS** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **BOUCARD***) et Monsieur Frédéric **FRANÇOIS** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **DANIEL***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLEAU** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **31 mars 2017**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) maison de M. Hubert **MORINEAU**,
- Aménagement rue du Grand Moulin – 2<sup>e</sup> tranche.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Emprunt bancaire espace socio-culturel,
- Travaux d'aménagement extérieur espace socio-culturel,
- Mobilier extérieur espace socio-culturel,
- Mobilier intérieur espace socio-culturel,
- Achat columbarium,
- Tarifs des services communaux,
- Demandes de subventions,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR

---

**Emprunt bancaire espace socio-culturel** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des contacts ont été pris avec 2 organismes bancaires afin de solliciter un prêt de **330 000,00 €** pour financer les travaux de l'espace socio-culturel, sur une durée de remboursement de 10 ou 15 ans.

Délibération  
n° 2017/19

2 banques ont fait des offres :

- Crédit Agricole :
  - \* Proposition sur 10 ans au taux de 1,23 %.  
Montant échéances trimestrielles de 8 780,44 €.
  - \* Proposition sur 15 ans au taux de 1,56 %.  
Montant échéances trimestrielles de 6 179,24 €.
- Caisse d'Epargne :
  - Pas de proposition sur une durée de remboursement de 10 ans.
  - \* Proposition sur 15 ans au taux de 1,47 %.  
Montant échéances trimestrielles de 6 138,70 €.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à la durée souhaitée pour le remboursement de ce prêt.

Chacun s'exprime et, après discussion, le Conseil Municipal **(15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour)** accepte, en raison du faible taux d'endettement de la commune, de contracter un prêt de **330 000,00 €** sur une durée de **10 ans** auprès du **Crédit Agricole**.

Il charge Monsieur le Maire de constituer le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **Travaux d'aménagement extérieur espace socio-culturel** :

Délibération  
n° 2017/20

- Reprise du mur d'enceinte :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du chantier école « **La Briqueterie** » pour les travaux de reprise du mur d'enceinte (démolition, abaissement ou création) dans le cadre des travaux d'aménagement extérieur de l'espace socio-culturel.

Ce devis s'élève à **7 200,67 €**.

Le Conseil Municipal **(15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour)** accepte cette proposition et demande à Monsieur le Maire de solliciter, auprès du **Conseil Départemental**, une subvention.

- Aménagement du parking :

3 devis sont proposés par Monsieur le Maire pour la réalisation de l'aménagement du parking et de la circulation PMR à l'espace socio-culturel :

1<sup>ère</sup> proposition :

\* **ATLANROUTE** → **18 230,34 € H.T. ou 21 876,41 € T.T.C.,**

.../...

.../...

2<sup>e</sup> proposition :\* **Syndicat de la voirie** → **23 764,97 € H.T. ou 28 517,98 € T.T.C.,**3<sup>e</sup> proposition :\* **EIFFAGE** → **20 893,70 € H.T. ou 25 072,44 € T.T.C.**

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide de retenir le devis de l'entreprise **ATLANROUTE** d'un montant de **18 230,34 € H.T.** Une demande de subvention sera sollicitée dans le cadre des amendes de police auprès du **Conseil Départemental**.

**Mobilier extérieur espace socio-culturel** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis pour l'achat de mobilier extérieur à l'espace socio-culturel (grilles, potelets, bancs, fauteuils, support vélos).

Délibération  
n° 2017/21

1<sup>ère</sup> proposition :\* **ID Environnement** → **12 899,26 € H.T. ou 15 479,11 € T.T.C.**2<sup>e</sup> proposition :\* **AREA** → **10 454,00 € H.T. ou 12 544,80 € T.T.C.**3<sup>e</sup> proposition :\* **SINEU GRAFF** → **2 961,00 € H.T. ou 3 553,20 € T.T.C.**

Après examen de ces propositions, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs - 16 pour - 1 abstention**) décide de retenir les entreprises **AREA** et **SINEU GRAFF**.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du **Conseil Départemental**.

**Mobilier intérieur espace socio-culturel** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise **DPC** pour la fourniture de mobilier intérieur à l'espace socio-culturel afin d'aménager l'espace bibliothèque et l'espace jeunes d'un montant de **14 762,60 € H.T. ou 17 715,12 € T.T.C.**

Délibération  
n° 2017/22

Après discussion sur les différents modèles de meubles, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) valide cette proposition et demande à Monsieur le Maire de solliciter, auprès du **Conseil Départemental**, une subvention.

**Achat columbarium** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'espace cinéraire dans le cimetière communal est presque complet (2 cases encore disponibles).

Délibération  
n° 2017/23

En conséquence, il est urgent de prévoir l'aménagement d'un nouveau columbarium afin de ne pas pénaliser les éventuels demandeurs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise **ZELIE** de **MARANS** pour la mise en place de 2 blocs de 4 cases en granit, similaires à ceux déjà installés par ce fournisseur.

Cette proposition s'élève à **3 271,92 € H.T. ou 3 926,30 € T.T.C.**

.../...

.../...

Il présente également un devis du **Choix Funéraire** d'un montant de **3 508,34 € H.T. ou 4 210,00 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**), après discussion, accepte de faire réaliser ces travaux par l'entreprise **ZELIE**.

**Tarifs des services communaux** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs des services communaux n'ont pas été revus pour l'année **2017**.

Délibération  
n° 2017/24

En raison du contexte social (hausse des impôts fonciers entre autre), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas les réviser en 2017, hormis les tarifs du hall de la salle des fêtes d'**ANDILLY** qui passeraient de **52 € à 55 €** et celui de **84 € à 85 €**, le chauffage de **43 € à 45 €**.

Mme Karine **DUPRAZ** demande à ce que soit rajouté un tarif de **5,00 €** (pénalité en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit au Centre de loisirs).

Elle précise également qu'il n'y a pas de tarif établi pour un goûter. Celui-ci étant inclus dans les plages de garderie mais qu'il est évalué à **0,50 €**.

Après débat, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte ces petites modifications tarifaires et décide de ne pas faire subir de hausse à l'ensemble des autres tarifs communaux en **2017**, les tarifs de **2016** sont donc reconduits.

<b>SALLE DES FÊTES D'ANDILLY</b>	Location hall, réunions / Andillais(es)	1 jour en semaine	55,00 €
		week-end	85,00 €
	Location hall + salle / Andillais(es)	1 jour en semaine	200,00 €
		week-end	300,00 €
	Location hall, réunions / extérieurs	1 jour en semaine	100,00 €
		week-end	180,00 €
	Location hall + salle / extérieurs	1 jour en semaine	300,00 €
		week-end	500,00 €
<b>SALLE POLYVALENTE « LA PASSERELLE »</b>	Chauffage	1 jour en semaine	45,00 €
		week-end	55,00 €
	Cautiion de salle		500,00 €
	Cautiion de ménage		100,00 €
	Location salle / Andillais(es)	1 jour en semaine	300,00 €
		week-end	500,00 €
	Location salle / extérieurs	1 jour en semaine	500,00 €
		week-end	800,00 €
	Location espace traiteur	1 jour en semaine	150,00 €
		week-end	150,00 €
	Accès au local vidéo-projecteurs et sono		200,00 €
	Cautiion de salle (mobiliier compris)		2 000,00 €
	Cautiion de nettoyage de la salle		250,00 €
	Cautiion de nettoyage de l'espace traiteur		200,00 €
Cautiion de tri sélectif		100,00 €	
Forfait nettoyage de la salle		200,00 €	
Forfait nettoyage de l'espace traiteur		130,00 €	
Perte du badge d'accès		50,00 €	
Arrhes de 30 % du coût de la location (remboursables si désistement maximum 1 mois avant l'événement)			

.../...

.../...

<b>LOGEMENTS et BÂTIMENTS</b>	Les Ecluses (*)	<i>par mois</i>	519,70 €	
	Local dépôt pain (**)	<i>révisé par indice en nov.</i>	236,60 €	
<b>TARIFS PHOTOCOPIES</b>	Photocopie	<i>l'unité</i>	0,15 €	
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	Concession	<i>pour 50 ans</i>	105,00 €	
	Petite concession	<i>pour 50 ans</i>	65,00 €	
	Emplacement cinéraire	<i>pour 15 ans</i>	405,00 €	
<i>pour 30 ans</i>		669,00 €		
<b>LOCATION MATERIEL</b>	Table (plateau + tréteaux)	<i>l'unité</i>	2,00 €	
	Chaise	<i>l'unité</i>	0,20 €	
<b>TARIFS CANTINE</b> <i>applicables depuis le 1<sup>er</sup> sept. 2016</i>	Repas maternelle	<i>l'unité</i>	2,55 €	
	Repas primaire	<i>l'unité</i>	3,00 €	
	Repas personnel communal	<i>l'unité</i>	2,55 €	
	Repas adulte	<i>l'unité</i>	5,00 €	
<b>TARIFS GARDERIE</b> <i>applicables depuis le 1<sup>er</sup> sept. 2016</i>	Quotient familial < 760 :			
	Séance du matin et soir – d'1 h	<i>l'unité</i>	1,75 €	
	Séance du soir + d'1 h	<i>l'unité</i>	2,20 €	
	Séance 30 mn	<i>l'unité</i>	0,80 €	
	Quotient familial > 760 :			
	Séance du matin et soir – d'1 h	<i>l'unité</i>	1,95 €	
	Séance du soir + d'1 h	<i>l'unité</i>	2,40 €	
	Séance 30 mn	<i>l'unité</i>	1,00 €	
	Hors CAF	<i>l'unité</i>	2,70 €	
	Forfait de retard	<i>l'unité</i>	5,00 €	
<b>TARIFS CENTRE DE LOISIRS</b> <i>applicables depuis le 1<sup>er</sup> sept. 2016</i>	Quotient familial < 760		<i>1 heure</i>	
	si repas, 1 <sup>e</sup> heure majorée		3,85 €	
	Quotient familial > 760		<i>1 heure</i>	
	si repas, 1 <sup>e</sup> heure majorée		4,05 €	
	Non allocataire CAF ou hors commune		<i>1 heure</i>	
	si repas, 1 <sup>e</sup> heure majorée		4,40 €	
	Forfait participation pour une sortie		<i>l'unité</i>	
	Repas intercentres		<i>l'unité</i>	
	Participation des parents aux TAP (par période, de vacances à vacances)		<i>l'unité</i>	
	Pénalité en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit		<i>l'unité</i>	
		5,00 €		
<b>LOCATION MATÉRIEL ASSOCIATIONS</b>	Percolateur	<i>l'unité</i>	10,00 €	
	Poêle à paëlla + réchaud gaz	<i>l'unité</i>	50,00 €	
	Caution poêle à paëlla	<i>l'unité</i>	40,00 €	
	Gobelet réutilisable	<i>20 cl</i>	<i>l'unité</i>	1,00 €
		<i>50 cl</i>	<i>l'unité</i>	1,00 €

(\*) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

(\*\*) à compter du 18 novembre 2015

Les tarifs « habitants de la commune » ne sont pas applicables à ceux domiciliés sur la commune qui prennent une location à l'attention d'une association extérieure à la commune à but lucratif ou pour une manifestation payante.

Les nouveaux tarifs fixés seront applicables **dès le 1<sup>er</sup> juin 2017**.

**Demandes de subventions** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 demandes de subventions :

Délibération  
n° 2017/25

- Association Brico-méca-délire :

Cette association nouvellement créée, qui a pour objectif la construction et l'organisation de courses de caisses à savon, sollicite auprès de la commune une aide financière afin d'organiser leur première manifestation le **10 juin 2017** à « **Sérigny** ». .../...

.../...

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**), désireux de donner un coup de pouce à cette association naissante, accepte de lui allouer la somme de **200,00 €**.

- Centre socio-culturel « Les Pictons » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de soutien financier avait été sollicitée par le Centre social « Les Pictons » pour l'organisation d'une journée festive et populaire « Festi'Pop » **le dimanche 9 juillet 2017**.

Cette demande d'aide a été abandonnée.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) maison de M. Hubert MORINEAU :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie concernant la vente d'une maison située 3 quereu Saint Eloi, cadastrée sections AA n° 224 et AA n° 82 (indivision quereu) appartenant à M. Hubert **MORINEAU**, vendue **70 000,00 €** à l'étude de Maître **CARCHON** à **MARANS**.

Délibération  
n° 2017/26

Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité de l'achat de cet immeuble par la commune, compte tenu de sa situation dans le village et la possibilité d'y aménager un logement communal qui serait mis en location, à loyer libre.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 16 pour – 1 abstention**) reconnaît le bien-fondé de cette proposition et, après discussion, décide de faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

Cette décision sera notifiée au notaire en charge de cette vente.

Dans le cadre de ce dossier, une demande de subvention sera formulée auprès du **Conseil Départemental** pour l'achat du bâtiment ; une subvention sera également demandée pour les travaux d'aménagement du logement.

**Aménagement rue du Grand Moulin – 2<sup>e</sup> tranche** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Grand Moulin – route départementale n° 112, il convient de signer une nouvelle convention avec les services du département afin d'entamer la 2<sup>e</sup> phase de travaux et déterminer la prise en charge financière de la commune.

Délibération  
n° 2017/27

Le coût prévisionnel est estimé à **203 231,00 € H.T.**

Le département assurera la maîtrise d'ouvrage et la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'œuvre de ce programme de travaux.

Le département fera l'avance du montant total des travaux, soit **203 231,00 € H.T.**

La participation communale est fixée à **82 467,88 € H.T.** Cette participation sera réajustée lors de la passation du contrat de travaux pour permettre l'émission des titres suivant les modalités définies dans la convention.

.../...

.../...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte les termes de la convention proposée par le **Conseil Départemental** et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

- Le local boulangerie va bientôt rouvrir ses portes. La boulangerie à l'entrée de **MARANS** assurera la fourniture de pain à **ANDILLY** tous les jours.  
La machine à pain mise en place à « **Sérigny** » connaît un franc succès.
- **Le samedi 24 juin 2017**, dans le cadre des « **Visites insolites** » aura lieu un rendez-vous place de l'église à **ANDILLY** avec une batterie fanfare et un cheminement dans les rues avec récits locaux, des chants dans l'église et, pour terminer, un pique-nique partagé.
- Monsieur le Maire signale que la 2<sup>e</sup> tranche du lotissement Saint Nicolas connaît des problèmes sur le réseau pluvial. Les travaux devront être refaits et conformes pour qu'une rétrocession soit possible.
- Monsieur le Maire annonce que Madame Karine **DUPRAZ** a été élue vice-présidente à la **Communauté de Communes**.
- Madame Karine **DUPRAZ** rappelle que la journée citoyenne aura lieu le **samedi 20 mai 2017**. Une quarantaine de participants y sont inscrits.
- Monsieur le Maire signale qu'un recours de **SUPER U** a été notifié à l'encontre du futur magasin **LIDL**.  
Un nouveau dossier de permis de construire de l'enseigne « **Les Mousquetaires** » va être déposé.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société **MCM**, attributaire du lot menuiserie pour l'aménagement du bâtiment socio-culturel, a été reprise suite à sa mise en liquidation. Le nouveau repreneur sera donc en mesure d'assurer la poursuite du chantier. Les menuiseries extérieures ont été commandées et seront livrées d'ici 1 mois.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** donne l'information suivante : une cabane à livres sera installée près de l'aire de jeux au stade où chacun peut venir y déposer ou y chercher des livres.
- Des devis ont été demandés pour la réalisation d'une piste cyclable et assurer une liaison douce en direction de la zone d'activité.
- L'école de musique « **L'Accord Parfait** » prendra en charge la buvette pour les festivités du 14 juillet.

**9 délibérations** ont été prises (du n° 2017/19 au n° 2017/27) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 07.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Frédéric <b>FRANÇOIS</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	